

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 FÉVRIER 2008

L'an DEUX MILLE HUIT, le 28 Février, à 8h30 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMIN.

Date de convocation :
20 Février 2008

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 23
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	2	11
Représentés	0	1

Étaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : G. DURANTET, J.M. VOILLEMIN ;

MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :

Ch. BANFI, J.P. BREDELET (pouvoir de S. BARD), P. DZIEGIEL, D. JANNAUD, G. JANNAUD, G.

JEANNEL, J.P.MARECHAL, J.P. MONGIN, A. ROL, J.M. RABIET, N. VALENTI ;

Membres à titre consultatif : J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES) ;

Étaient représentés et excusés :

M. le représentant des Communes et Communautés de Communes : S. BARD (pouvoir à J.P. BREDELET) ;

Étaient excusés : B. GENDROT, Ch. GUENE, Ph. HARANG (Sous-Préfet de LANGRES), R. ESMARD (O.N.F.), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES) ;

Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), C. CAZET (Subdivision D.D.E. LONGEAU).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMIN, ouvre la séance à 9 heures.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Délibération n°2008-014 **Objet : approbation du préc édent compte-rendu**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical en date du 06 Février 2008.

DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Les comptes administratifs et comptes de gestion 2007, ainsi que l'affectation des résultats 2007 et les participations communales 2008 n'ont pu être votés lors de la réunion de ce Comité Syndical. En effet, le Président devant se retirer lors du vote des comptes administratifs, le quorum n'a pu être atteint et le vote n'a pas pu avoir lieu.

Ces décisions budgétaires seront votées lors du prochain Comité Syndical.

PROJETS EN COURS

Délibération n°2008-015 **Objet : Tour du Lac de Char mes –Phase 1**

Vu :

- le code des marchés publics 2006,
- la délibération n°2007-035 approuvant le programme et l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle des travaux,

Considérant :

- la réalisation du schéma d'aménagement du Lac de Charmes,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve l'avant projet proposé par le cabinet d'architecture S.A.U.A. pour un coût prévisionnel de travaux estimé à 85 000 € HT,
- autorise le Président à procéder aux demandes de subventions auprès notamment de la Région et de la Fédération Nationale de la Pêche en France (F.N.P.F.).

Délibération n°2008-016 Objet : Extension Restaurant Vingeanne

- Vu :
- la délibération n°2006-061 sur le projet d'extension du restaurant du pôle d'hébergement de la Vingeanne,
 - la délibération n°2007-039 approuvant le DCE et autorisant le Président à lancer une consultation en marché de travaux,
 - la délibération n°2007-057 relative à l'allotissement du marché,

- Considérant :
- les précédentes consultations infructueuses,
 - la consultation passée pour le lot n°2,
 - que cette nouvelle consultation s'est révélée également infructueuse pour la totalité du lot,
 - qu'une consultation partielle, entreprises par entreprises, a dû être effectuée,

Au vu de cet état et de l'urgence à effectuer ces travaux,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide de scinder ce lot en quatre et d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :
 - Entreprise GALLISSOT (52 360 Neuilly-L'Evêque) pour un montant de 12 755,97 € HT
 - Entreprise EUROPLAST (52 600 Chalindrey) pour un montant de 8 377,50 € HT
 - Entreprise ROLLEE SARL (52 500 Fayl Billot) pour un montant de 706,34 € HT
- autorise le Président à passer les commandes sur la base des devis fournis,
- autorise le Président à consulter des entreprises afin de réaliser les travaux d'installations électriques prévues dans l'opération et de signer les devis correspondants,
- décide que les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur l'opération n°003 « extension pôle Vingeanne » du budget annexe « services délégués ».

ACQUISITION TITRE DE PARTICIPATION

Délibération n°2008-017 Objet : Participation au capital de la SEM d'exploitation et de gestion du mémorial Charles de Gaulle

- Vu :
- La délibération n°2008-013 approuvant le principe d'une acquisition d'un titre de participation au capital de la SEM d'exploitation et de gestion du mémorial Charles de Gaulle

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, (à l'unanimité moins l'abstention de Monsieur Jean-Pierre MONGIN lors de ce vote).

- autorise le Président à acquérir auprès du Conseil Général de Haute-Marne un titre de participation au capital de la SEM d'exploitation et de gestion du mémorial Charles de Gaulle pour un montant de 10 000 €,
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide que cette dépense sera imputée sur le compte n°261 « titre de participation ».

Délibération n°2008-18 Objet : fermeture poste d'agent d'entretien en CAE

- Vu :
- La délibération n°2005-078 ouvrant un poste d'agent des services techniques dans le cadre des procédures des contrats aidés

Considérant que le contrat d'accompagnement dans l'emploi est arrivé à échéance le 31 janvier 2008,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide de fermer le poste d'agent des services techniques dans le cadre des emplois aidés (CAE contrat d'accompagnement dans l'emploi).

BASE NAUTIQUE DE LA VINGEANNE

Le Comité Syndical examine les demandes de l'association « La Montagne » relatives aux aménagements souhaités pour la saison 2008.

En ce qui concerne le renouvellement du ponton, les membres du Comité Syndical considèrent que cet équipement relève plus d'un investissement engagé par le Conseil Général. Il est proposé à l'association de faire une demande auprès des services du Conseil Général.

Par contre, l'aménagement extérieur concernant l'espace de mise à l'eau sera pris en charge par le SMAT en 2009 (la demande étant arrivée un peu tard pour faire ces aménagements avant la saison 2008).

De même, le SMAT prendra à sa charge en 2009 l'achat des matériaux et des fournitures pour l'aménagement des vestiaires et la réfection des murs de ces vestiaires.

QUESTIONS DIVERSES

- Lors de ce comité ont été évoqués les divers problèmes rencontrés avec le gestionnaire de la résidence touristique de la Vingeanne, la société Eurogroup.
À titre d'exemples, on peut citer les problèmes de communications rencontrés au niveau administratif, les problèmes liés à la gestion des chalets (par exemple, des chalets loués cet hiver, dont les canalisations n'ont pas été vidangées et qui ont gelé) et les problèmes liés au non entretien des espaces verts.*
- Monsieur RABIET, maire de Cusey, fait part au Comité de la demande d'une personne d'acquérir un terrain sur la commune afin de pouvoir y créer un village-vacances près de la Halte nautique. Le SMAT pourra recevoir les promoteurs du projet*
- Une réunion d'information prévue par VNF relative à la confortation du barrage de la Liez aura lieu le 13 Mars 2008, salle Fernandel à Langres à 14 heures.*
- Avant de clore la séance et avant le renouvellement du comité, Monsieur Jean-Marie Voillemin, Président du SMAT remercie les membres du Comité Syndical pour leur participation active aux projets du Syndicat Mixte.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

Langres, le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMEN